

18 décembre 2018
Français
Original : anglais

**Groupe intergouvernemental d'experts
sur le défi international que pose l'usage
non médical d'opioïdes synthétiques**

Vienne, 3 et 4 décembre 2018

**Rapport de la réunion du groupe intergouvernemental
d'experts sur le défi international que pose l'usage
non médical d'opioïdes synthétiques, tenue à Vienne
les 3 et 4 décembre 2018**

I. Organisation de la réunion

A. Ouverture et durée de la réunion

1. La réunion du groupe intergouvernemental d'experts sur le défi international que pose l'usage non médical d'opioïdes synthétiques, convoquée en vertu du paragraphe 13 de la résolution 61/8 de la Commission des stupéfiants, intitulée « Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques », s'est tenue à Vienne les 3 et 4 décembre 2018.

2. À la 1^{re} séance du groupe intergouvernemental d'experts, le 3 décembre 2018, la Présidente de la Commission des stupéfiants a prononcé une déclaration liminaire. En outre, des messages vidéo du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de la Directrice générale adjointe chargée des programmes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont été diffusés.

B. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le groupe intergouvernemental d'experts a élu un président, un vice-président et un rapporteur.

4. Le Bureau du groupe était composé comme suit :

Président : Brian Harris (États-Unis d'Amérique)

Vice-Président : Muhammad Mustapha Abdallah (Nigéria)

Rapporteur : Jawad Ali (Pakistan)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 février 2019).



C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Au paragraphe 13 de sa résolution 61/8, la Commission des stupéfiants a demandé à l'ONUDC, agissant en liaison avec l'OICS et l'OMS, de convoquer, avant sa soixante-deuxième session ordinaire, une réunion intergouvernementale d'experts sur le défi international que posait l'usage non médical d'opioïdes synthétiques afin de mieux comprendre les problèmes en jeu et de proposer des éléments essentiels à tout plan d'action international.

6. À sa 1^{re} séance, le groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux (UNODC/CND/EG.1/2018/1).

II. Débat général

7. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 3 décembre 2018, au titre du point 4 de l'ordre du jour, le groupe intergouvernemental d'experts a tenu un débat général au cours duquel les États Membres ont été invités à mettre en commun des informations sur les problèmes rencontrés au niveau national concernant l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et sur leurs expériences en matière de lutte contre ces problèmes.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de l'Argentine, de la Norvège, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Espagne, du Pakistan, de l'Égypte, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Italie et du Mexique. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de l'Arabie saoudite, de Sri Lanka, d'Oman et du Nigéria.

9. En outre, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Commission européenne, de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Délibérations

10. De nombreux intervenants ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération pour réduire la demande d'opioïdes synthétiques à des fins non médicales et pour lutter contre le trafic de ces substances. Ils ont insisté sur l'importance d'une collaboration internationale continue, élément clef de la lutte contre l'usage non médical d'opioïdes synthétiques. Plusieurs ont souligné qu'il fallait adopter des méthodes novatrices, comme les partenariats public-privé, pour faire face à ce problème.

11. Les intervenants ont exprimé leur ferme soutien à l'adoption d'une approche globale et fondée sur des données factuelles pour s'attaquer au défi que posait l'usage non médical d'opioïdes synthétiques. Il a été fait observer qu'une telle approche devrait tenir compte des préoccupations en matière de santé et de sécurité publiques et devrait être intégrée, de manière à inclure diverses initiatives de réduction de l'offre et de la demande. Plusieurs orateurs ont également souligné qu'il importait d'adopter une approche équilibrée qui tiendrait compte des questions de droits de l'homme et de santé publique, comme prévu dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe).

12. Un certain nombre d'intervenants se sont félicités des progrès accomplis ces dernières années en matière de placement sous contrôle international des nouvelles substances psychoactives les plus dangereuses et de leurs précurseurs afin de réduire l'offre de substances destinées à un usage illicite, et ils ont souligné qu'il importait de réagir face aux menaces que présentaient les drogues synthétiques, notamment les

nouvelles substances psychoactives. Plusieurs ont mis en évidence les efforts qu'ils déployaient pour lutter activement contre la prolifération de l'usage non médical de drogues synthétiques. Il a été noté que la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ainsi que le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale offraient aux États Membres un cadre transversal, intégré et équilibré de lutte contre l'usage non médical d'opioïdes synthétiques.

13. Il a été relevé que les cinq piliers de la stratégie intégrée de l'ONUDC sur la crise mondiale des opioïdes reflétaient le fait qu'il n'existait pas de solution unique au défi posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et que tous les leviers politiques devaient être activés pour parer aux dommages associés à cet usage. En outre, il a été noté que la collaboration que l'ONUDC entretenait avec l'OMS dans des domaines tels que l'amélioration des pratiques de prescription, la garantie de l'accès aux médicaments et le renforcement des programmes spécialisés de prévention et de traitement de l'usage non médical d'opioïdes, ainsi que la coopération qu'il avait avec l'OICS dans le cadre du Projet « OPIOÏDES » (Partenariats opérationnels contre la distribution et la vente illicites d'opioïdes), pouvaient permettre de renforcer les capacités des États Membres, de perturber le trafic d'opioïdes synthétiques et de mobiliser les moyens de tous les acteurs concernés dans l'intérêt de la lutte conjointe contre l'usage non médical d'opioïdes.

14. Plusieurs orateurs se sont déclarés préoccupés par les risques pour la santé publique qui découlaient de l'usage non médical d'opioïdes synthétiques, y compris de nouvelles substances psychoactives ayant des effets propres aux opioïdes. Il a été question de l'ampleur que revêtait le problème dans certaines régions du monde, où des cas de surdose d'opioïdes avaient fait des dizaines de milliers de victimes chaque année. Il a été noté que l'apparition de nouveaux opioïdes synthétiques dangereux, souvent mélangés à de l'héroïne ou à d'autres drogues faisant l'objet d'un usage illicite et d'un trafic international, transformait ce problème en un phénomène mortel présentant des ramifications transnationales complexes. Il a également été signalé qu'une augmentation de l'usage de fentanyl et de ses analogues, mélangés à des drogues « traditionnelles » ou consommés seuls, avait été observée, et qu'elle avait entraîné une hausse des décès par surdose. Un certain nombre d'intervenants se sont dits préoccupés par l'usage non médical de tramadol et ont signalé la saisie par les autorités nationales de quantités croissantes d'opioïdes de qualité médiocre, contrefaits ou fabriqués illicitement, ainsi que la participation de groupes armés non étatiques au trafic de ces substances. En outre, de nombreux intervenants ont signalé des saisies de comprimés de tramadol contenant des quantités de principes actifs bien supérieures à celles autorisées pour un usage médical, ce qui représentait une menace pour la santé publique. Dans ce contexte, certains orateurs ont appelé au renforcement de la coopération internationale par l'échange d'informations et le renforcement des capacités et ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir les détournements tout en garantissant l'accès aux substances à des fins médicales.

15. Certains intervenants ont indiqué que les opioïdes synthétiques n'étaient pas le plus grand risque ni le plus grand défi lié à la drogue auquel leur pays devait faire face, mais ils ont reconnu l'importance de certaines mesures de lutte transversales qui s'appliquaient donc à toutes les substances psychoactives. Ils ont notamment cité la formation des médecins aux pratiques de prescription rationnelles et la nécessité de surveiller la consommation d'analgésiques, y compris d'opioïdes, pour éviter leur détournement et leur utilisation impropre.

16. Un certain nombre d'intervenants ont rendu compte des mesures et des stratégies qui avaient déjà été mises en place dans leur pays pour lutter contre l'usage non médical d'opioïdes synthétiques. Parmi celles-ci figuraient l'application de principes directeurs visant à prévenir l'usage non médical et la dépendance, la conduite de campagnes de sensibilisation aux risques liés à cet usage et la surveillance continue de la situation de telle sorte que le pays soit prêt à réagir. À cet égard, de nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'une coopération entre tous les organismes et

services chargés de surveiller l'usage non médical de drogues et d'opioïdes synthétiques, au moyen de dispositifs d'alerte précoce ou d'autres moyens de communication courants, notamment les réunions ou les échanges personnels.

17. Il a été mentionné que, pour faciliter leur commerce, les trafiquants tiraient parti de l'accès mondial à l'information et à la technologie, en particulier de l'anonymat et de la commodité qu'offrait Internet, y compris le dark Web, des applications de messagerie codée entre particuliers et des autres nouvelles technologies de communication utilisées dans le cadre de stratégies de marketing direct et de vente offensive à l'échelle internationale. Il a été noté que de petites quantités d'opioïdes synthétiques extrêmement puissants pouvaient faire l'objet d'un trafic par courrier international et par envois express. Dans ce contexte, des intervenants ont insisté sur la nécessité de la coopération internationale et de l'adoption de techniques novatrices et spécialisées pour démanteler les chaînes d'approvisionnement illicites.

18. De nombreux orateurs ont salué le travail et les programmes stratégiques de l'ONUDC, en particulier de sa Section scientifique et du laboratoire, de l'OMS et de l'OICS, félicitant les organismes des Nations Unies et les organisations internationales pour leurs efforts continus en matière de lutte contre la prolifération des opioïdes synthétiques. En particulier, plusieurs orateurs ont mentionné l'importance des outils d'échange de données et d'informations existants, dont le Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives de l'ONUDC et sa composante toxicologique et le système de surveillance de l'OMS, ainsi que les Projets « OPIOIDS » et « ION », d'envergure mondiale, et les plateformes de communication de l'OICS, à savoir le Système de notification des incidents du Projet « ION » (IONICS), le Système de notification des incidents concernant les précurseurs et le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online). Un certain nombre d'intervenants ont salué les activités menées par les organisations internationales pour que les discussions de haut niveau débouchent sur des outils utiles aux agents de première ligne et sur le terrain.

19. Plusieurs intervenants ont réaffirmé l'importance de l'échange d'informations et de données d'expérience pour relever le défi international posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques, qui exigeait une riposte internationale. Dans ce contexte, un certain nombre d'orateurs ont reconnu que les incidents liés à l'usage non médical de ces substances étaient souvent sous-déclarés du fait qu'ils étaient difficiles à identifier et à détecter. En outre, des intervenants ont noté que les États Membres ne disposaient pas tous des mêmes moyens et qu'il était indispensable de renforcer les capacités en matière de criminalistique, et ils se sont félicités de la poursuite du dialogue et de la coopération à l'échelle internationale, élément essentiel pour mettre en commun les bonnes pratiques et faciliter l'apprentissage.

20. Plusieurs intervenants ont appelé de leurs vœux un renforcement de la coordination et de l'exploitation des systèmes d'alerte précoce existants, tels que le Système d'alerte précoce de l'ONUDC et sa composante toxicologique, de telle sorte que ces plateformes soient mieux utilisées pour échanger des informations, faire connaître les tendances concernant les nouvelles substances psychoactives et comprendre le défi posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et d'autres substances. Des orateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données sur les tendances liées à cet usage, notamment à la consommation, à l'analyse toxicologique des drogues synthétiques et à la présence d'adultérants toxiques dans les drogues illicites.

21. De nombreux orateurs ont insisté sur l'importance de la recherche, de l'échange d'informations et de la promotion de bonnes pratiques, en ce qui concerne à la fois les tendances de l'usage et les mesures de prévention et de traitement. Il a été question du soutien à la diffusion de messages de santé publique sur les risques liés à l'usage non médical de drogues synthétiques, de l'offre accrue de services de prévention, de traitement et d'aide à la guérison fondés sur des données factuelles, et de la promotion de pratiques reposant sur des données probantes pour réduire le risque d'exposition involontaire à des drogues synthétiques dangereuses.

22. Il a été noté que la liste, dressée par l'OICS, des analogues du fentanyl n'ayant aucune utilisation médicale ou thérapeutique connue s'avérait un outil précieux pour les praticiens nationaux et qu'elle pourrait être complétée par des substances dangereuses connexes non inscrites aux Tableaux, en vue notamment d'appuyer l'élaboration de législations nationales.

23. Des représentants de l'OICS et de l'ONUDC ont fait des exposés sur les efforts et les stratégies actuels de lutte contre l'usage non médical d'opioïdes synthétiques. Les représentants de l'OICS ont donné un aperçu des plateformes mondiales de communication, des activités d'échange de renseignements et des projets de l'OICS, et les représentants de l'ONUDC ont fait le point sur l'ampleur du problème posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et donné des précisions sur la stratégie relative aux opioïdes et le projet de référentiel pour la lutte contre les problèmes liés aux drogues synthétiques de l'ONUDC.

24. Il a été souligné que ces efforts, appuyés par l'OICS et l'ONUDC, aidaient la communauté internationale à apporter une réponse stratégique et coordonnée au défi posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques.

25. Le représentant de l'OMS a présenté la procédure de placement de substances sous contrôle international en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, notamment les examens effectués par le Comité d'experts de la pharmacodépendance et les efforts faits par ce dernier pour accélérer le rythme d'inscription des substances dangereuses, y compris des analogues du fentanyl, aux Tableaux des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Des intervenants ont insisté sur la nécessité d'accélérer le placement sous contrôle international des substances dangereuses, tout en notant qu'un tel contrôle ne devrait pas faire obstacle à l'accessibilité et à la disponibilité des substances destinées à des usages médicaux et scientifiques.

26. Le manque d'accessibilité et de disponibilité des substances destinées à des usages médicaux et scientifiques dans certains pays a été noté, et des participants ont demandé que des solutions pratiques soient proposées pour combler cette lacune. L'importance de l'équilibre entre l'accès aux substances à des fins médicales et le contrôle international a été soulignée. Il a été fait référence aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et au rôle central qu'elles jouaient dans le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes tout en assurant leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques. Il a été reconnu que les mesures de contrôle ne devraient pas empêcher l'accès aux substances à des fins médicales. Dans ce contexte, garantir l'accès aux substances exigeait l'adoption d'une approche multidimensionnelle supposant de renforcer les systèmes de réglementation, d'améliorer l'utilisation des médicaments et leur sélection sur la base de données factuelles, et de développer les capacités des États Membres. À cet égard, l'expertise considérable de l'OMS a été mise en avant et son mandat a été reconnu.

27. Les intervenants ont exprimé leur ferme soutien aux efforts déployés par l'ONUDC pour traduire dans la pratique les piliers de sa stratégie relative aux opioïdes, au moyen du projet de référentiel sur les drogues synthétiques et des outils connexes dont le lancement était prévu à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2019. Ce référentiel devrait comprendre un ensemble complet d'outils d'assistance technique mis au point par diverses parties prenantes internationales et régionales, dont l'OICS et l'OMS, et destinés à être appliqués au niveau national pour aider les États Membres à repérer et à combler les lacunes dans leur stratégie de lutte contre les problèmes liés aux drogues synthétiques. D'autres discussions seraient nécessaires pour rendre le référentiel opérationnel, élaborer des stratégies de sensibilisation et concevoir des activités de renforcement des capacités afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont réaffirmé leur volonté de collaborer avec l'ONUDC, l'OICS, l'OMS et d'autres parties prenantes internationales pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du référentiel.

III. Séances thématiques (tables rondes) et observations finales

28. À ses 3^e et 4^e séances, le 4 décembre 2018, au cours de deux tables rondes, le groupe intergouvernemental d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Séances thématiques (tables rondes) ».

29. À la 3^e séance, une table ronde a été consacrée à la réduction de l'offre d'opioïdes synthétiques à des fins non médicales. Les participants ont été invités à axer leurs discussions sur, entre autres, les sujets suivants : les opérations de détection et de répression internationales visant à perturber le trafic de drogues ; le placement sous contrôle international ; le contrôle des précurseurs ; la réduction des détournements et des abus ; la réduction de l'offre illicite ; et le renforcement des capacités nationales et internationales de lutte contre les stupéfiants.

30. La table ronde a été présidée par le Président du groupe et animée par les experts suivants : Tofik Murshudlu (ONUDC), Ain Peil (Estonie), Rossen Popov (OICS), Gilles Forte (OMS) et Mahmoud M. Elhabiby (Égypte).

31. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de l'Allemagne, du Mexique, des États-Unis, de la Chine et de l'Algérie. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Royaume-Uni, du Nigéria, de Singapour, de la Suède et de la Slovaquie.

32. Les observateurs d'INTERPOL et de la FICR ont aussi pris la parole.

33. À la 4^e séance, une table ronde a été consacrée aux effets sur la santé publique de l'usage non médical des opioïdes synthétiques. Les participants ont été invités à axer leurs discussions sur, entre autres, les sujets suivants : les systèmes d'alerte précoce et l'analyse des tendances ; la prise en charge de la douleur ; la prévention ; les services de traitement et de rétablissement ; la prescription rationnelle et l'accès aux opioïdes à des fins médicales et scientifiques ; l'élimination de la stigmatisation ; et les recherches, notamment sur la douleur, les addictions, les surdoses, l'épidémiologie, l'élaboration de politiques et l'aide à la survie, y compris l'accès à des médicaments capables de contrer les surdoses.

34. La table ronde a été présidée par le Président du groupe et animée par les experts suivants : Angela Me (ONUDC), Michael Evans-Brown (EMCDDA), K. V. Ranjith Wickramashinghe (Sri Lanka), Vladimir Poznyak (OMS), Gilberto Gerra (ONUDC), Stefano Berterame (OICS) et Kirsten Mattison (Canada).

35. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, du Canada, de l'Allemagne, de l'Algérie, du Mexique, de la Fédération de Russie, de l'Argentine et de la Colombie. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Royaume-Uni et du Nigéria.

36. Les observateurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, qui relève de l'Organisation des États américains, et de IOGT International ont aussi pris la parole.

37. Également à la 4^e séance, le groupe intergouvernemental d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Observations finales ». À cette occasion, le Président a fait un résumé des points saillants examinés au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Résumé du Président

38. Le Président a fait un résumé des points saillants qui n'a pas fait l'objet de négociations et qui est présenté ci-après.

Séance thématique (table ronde) sur la réduction de l'offre d'opioïdes synthétiques à des fins non médicales : les opérations de détection et de répression internationales visant à perturber le trafic de drogues ; le placement sous contrôle international ; le contrôle des précurseurs ; la réduction des détournements et des abus ; la réduction de l'offre illicite ; et le renforcement des capacités nationales et internationales de lutte contre les stupéfiants

a) Concernant la réduction de l'offre d'opioïdes synthétiques à des fins non médicales, des intervenants ont souligné la nécessité d'adopter des méthodes novatrices qui permettraient d'obtenir rapidement des résultats en matière d'interception, de réduire nettement la fabrication, le marketing et le trafic d'opioïdes synthétiques dangereux et d'autres nouvelles substances psychoactives préoccupantes, et de limiter l'offre de ces substances sur les marchés de consommation. Des préoccupations ont été exprimées à plusieurs reprises au sujet du trafic d'opioïdes de qualité médiocre, contrefaits ou fabriqués de manière illicite et présentés comme des médicaments licites, tels que les comprimés de tramadol ;

b) Il a été reconnu que des initiatives telles que celles prises par l'OICS pourraient contribuer à l'échange rapide et en temps réel d'informations opérationnelles et de renseignements sur la fabrication, le marketing et les mouvements illicites d'opioïdes synthétiques et de leurs précurseurs et sur le matériel utilisé pour leur fabrication illicite ;

c) Les participants ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération et la communication multilatérales entre les secteurs concernés, notamment la collaboration entre les services de détection et de répression, les organismes de réglementation et le secteur de la santé, ainsi que les autres organismes publics. Il a été recommandé d'utiliser les plateformes d'échange de renseignements existantes, telles que celles fournies par l'OICS pour les nouvelles substances psychoactives et leurs précurseurs, les nouvelles substances chimiques et le matériel servant à les fabriquer ;

d) La nécessité de recourir à des techniques d'enquête spéciales novatrices, notamment pour surveiller et perturber la fabrication illicite et le marketing, la vente, la distribution et les flux financiers connexes sur Internet et le dark Web, ainsi que la nécessité de renforcer la collecte et l'échange multilatéral de renseignements, ont été reconnues ;

e) Des intervenants ont souligné qu'il importait d'élargir la coopération volontaire qui était en place et portait ses fruits avec les partenaires du secteur privé, en particulier les services postaux, de messagerie express et de transport maritime, l'industrie chimique, pharmaceutique et manufacturière, ainsi que les acteurs de la vente et du marketing en ligne aux niveaux national et international ;

f) Des intervenants ont reconnu la nécessité de renforcer les collaborations régionales et mondiales existantes, notamment avec l'EMCDDA, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, l'OICS, INTERPOL, l'Organisation des États américains, l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes et l'OMS, et d'établir de nouvelles collaborations pour échanger des informations, comme avec le partenariat OICS-Union postale universelle. À cet égard, l'importance des projets menés par l'ONUDC pour lutter contre la menace que représentaient les opioïdes synthétiques a été mentionnée ;

g) Un certain nombre d'intervenants ont reconnu les défis posés par la composition chimique très diversifiée et l'apparition rapide de nouvelles substances, et noté la disparité des moyens dont disposaient les pays pour identifier ces substances et réagir à leur apparition, ainsi que le manque de capacités nécessaires pour les détecter. L'accent a été mis sur le besoin de renforcer la capacité des États Membres à identifier et détecter les drogues grâce à des technologies modernes ainsi que d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de criminalistique ;

h) Plusieurs intervenants ont noté que les outils existants devraient être utilisés pour échanger des renseignements criminels et appuyer les enquêtes de traçage et les opérations multilatérales. En outre, le lien entre le trafic d'opioïdes synthétiques, la criminalité organisée et les activités terroristes a plusieurs fois été mentionné. Les experts ont reconnu l'importance de la coopération interinstitutions et des mécanismes de communication nationaux et internationaux pour renforcer la sécurité ;

i) Les participants ont souligné qu'il importait de mieux utiliser les systèmes mondiaux et régionaux d'alerte précoce, tels que ceux de l'ONUDC et de l'EMCDDA, en échangeant des informations internationales et régionales sur l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et de nouvelles substances psychoactives préoccupantes ;

j) L'importance de l'élaboration et de l'application de législations nationales visant à prévenir le détournement et la fabrication illicite de drogues synthétiques et de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication d'opioïdes synthétiques a également été soulignée. De nombreux intervenants ont reconnu la nécessité d'adopter des méthodes de placement sous contrôle national et international plus rapides et plus efficaces, qui permettraient aux services de détection et de répression et aux organismes de réglementation de contrôler les nouvelles substances dangereuses ;

k) Certains participants ont reconnu l'importance d'une approche équilibrée permettant d'assurer un accès adéquat aux médicaments soumis à contrôle pour ceux qui en ont besoin tout en prévenant leur détournement. Les systèmes de surveillance et de gestion des approvisionnements ont été considérés comme des éléments déterminants. Dans ce contexte, il a été recommandé d'élaborer des stratégies et des mesures visant à surveiller et gérer le marketing des médicaments opioïdes ;

Séance thématique (table ronde) sur les effets sur la santé publique de l'usage non médical des opioïdes synthétiques : les systèmes d'alerte précoce et l'analyse des tendances ; la prise en charge de la douleur ; la prévention ; les services de traitement et de rétablissement ; la prescription rationnelle et l'accès aux opioïdes à des fins médicales et scientifiques ; l'élimination de la stigmatisation ; et les recherches, notamment sur la douleur, les addictions, les surdoses, l'épidémiologie, l'élaboration de politiques et l'aide à la survie, y compris l'accès à des médicaments capables de contrer les surdoses

l) Il n'existe pas de solution universelle au défi posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques, mais des solutions multiples qui dépendent de la situation particulière de chaque État Membre. Il est donc nécessaire d'adapter l'approche aux besoins locaux et nationaux de chaque État Membre. Il est également nécessaire que les États Membres comprennent leur propre situation, par exemple en utilisant des systèmes d'alerte précoce ou d'autres mécanismes de communication, afin de prendre la mesure du problème auquel chacun d'eux est confronté ;

m) Des intervenants ont souligné qu'il importait de mettre au point des systèmes mondiaux et régionaux d'alerte précoce, ou d'améliorer les systèmes existants, et ont insisté sur le rôle essentiel que jouaient ces systèmes dans la surveillance et la détection précoce, et dans la réaction rapide aux nouvelles menaces que présentaient les opioïdes synthétiques et les nouvelles substances psychoactives, notamment aux effets néfastes qu'ils pouvaient avoir pour la santé publique. Des intervenants ont reconnu la nécessité d'améliorer la collecte de données et l'échange rapide d'informations aux niveaux national, régional et international afin de mieux cerner l'ampleur du problème posé par les drogues synthétiques et de pouvoir ainsi déployer des efforts plus ciblés et plus efficaces ;

n) En outre, de nombreux intervenants ont estimé qu'il faudrait renforcer et interconnecter les systèmes mondiaux et régionaux de suivi et de surveillance des nouvelles substances psychoactives et intensifier la collaboration entre ces différents systèmes. Des intervenants ont jugé nécessaire d'accroître l'appui apporté aux États

Membres pour la mise en place de mécanismes nationaux de surveillance et de s'attaquer aux problèmes liés à leur fonctionnement, tels que la faible collaboration entre les services de détection et de répression et les services de santé, le manque de laboratoires et de moyens criminalistiques, et les ressources financières limitées ;

o) Il a été noté que les consommateurs de drogues devraient avoir un accès suffisant à des services de prévention et de traitement, y compris à des médicaments comme la naloxone, pour contrer les surdoses, et à des services de réduction des risques, comme les programmes d'échange de seringues et les traitements de substitution aux opioïdes, pour prévenir la transmission du VIH, des hépatites virales et de la tuberculose. Il a été mentionné qu'il fallait réduire la stigmatisation, et qu'il était difficile de se procurer des médicaments antidouleur. En outre, des intervenants ont souligné que l'accès des populations marginalisées aux traitements de substitution aux opioïdes, la responsabilité sociale des fabricants d'opioïdes pharmaceutiques et la prise en compte des droits de l'homme étaient essentiels ;

p) Un certain nombre d'intervenants ont également noté qu'il importait de mettre à jour et d'appliquer les directives et outils existants de l'ONUDC et de l'OMS en matière de prévention et de traitement, et d'élargir la portée de ces directives et outils pour relever le défi posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques ;

q) En outre, l'ONUDC, l'OICS et l'OMS étaient très préoccupés par le fait que 75 % de la population mondiale, principalement dans les pays à faible revenu, n'avaient pas suffisamment accès aux analgésiques opioïdes destinés au traitement de la douleur et aux soins palliatifs. À cet égard, un certain nombre d'intervenants ont reconnu qu'il fallait s'attacher tout particulièrement à entrer en contact avec les populations marginalisées et à leur proposer des services. Des intervenants ont également souligné l'importance de la prescription rationnelle de médicaments opioïdes pour le traitement de la douleur et la nécessité de former les professionnels de la santé à ce sujet, conformément à des directives fondées sur des données factuelles ;

r) Des intervenants ont insisté sur le fait que l'ONUDC, l'OICS et l'OMS devaient coopérer pour lutter de manière coordonnée contre le grave problème de santé publique posé par l'usage non médical d'opioïdes synthétiques et pour promouvoir des mesures fondées sur des données factuelles, équilibrées, globales et multidisciplinaires qui s'attaquent tant aux problèmes de santé publique qu'à l'offre pour faire face au problème mondial de la drogue, conformément au document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

IV. Clôture de la réunion

39. À sa 4^e séance, le 4 décembre 2018, le groupe intergouvernemental d'experts a entendu une déclaration finale du Président. Il a été informé que le rapport de la réunion serait établi par le Secrétariat, en étroite consultation avec le Rapporteur et le Président, et qu'il serait porté à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa soixante-deuxième session, en mars 2019.